



Lien juridique avec la nouvelle femme de mon père

Par **marymary**, le **08/02/2009** à **19:53**

Je crains que mon père ne se remarie avec la femme pour qui il a laissé ma mère. Puis je m'y opposer juridiquement et si non, aurai-je un lien juridique avec cette femme. Pourra t-elle me réclamer un jour de l'argent si mon père venait à disparaître ?
Je sais que le droit a évolué la dessus qu'en est t-il ? Merci beaucoup de m'éclairer, cette situation est angoissante.

Par **domi**, le **08/02/2009** à **20:26**

Bonsoir , merci de ne pas ouvrir de nouveau post à chaque fois mais essayez de relater toute votre histoire en même temps ! Pour l'instant votre père ne peut pas se remarier vu qu'il n'est pas divorcé d'après votre message précédent ...De plus s'il décidait de se remarier une fois le divorce prononcé vous ne pourriez pas vous y opposer .Domi